

# EN DIRECT DU CONSEIL

## Séance du 28 août 2020

**Etaient présents** : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Olivier TASSAERT, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Laure LECOCQ, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie VAUTHIER.

**Etaient représentés** : Jean-Philippe DE OLIVEIRA donne pouvoir à Angélique LONGUÉPÉE, Charlotte ESSIQUE donne pouvoir à François ESSIQUE, Isabelle MARÉCHAL donne pouvoir à Guy DEKERVEL.

**Secrétaire de séance : Mélanie VAUTHIER**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du 26 juin 2020, du 10 juillet 2020 et du 4 août 2020.

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Compte-rendu du centre aéré de juillet 2020

M. le Maire donne la parole à Mmes Aurélie CAMERLYNCK et Virginie BIANCO, invitées pour faire le bilan du centre aéré.

La préparation du centre aéré a été retardée par la crise sanitaire et les protocoles sanitaires successifs. De même, les activités envisageables ont évolué au gré des protocoles : à l'origine sorties interdites, animations uniquement au sein de la structure, pas de brassage des groupes...

Finalement, 73 enfants accueillis sur les 4 semaines et le centre a pu accueillir une quinzaine de jeunes collégiens.

Le budget a été tenu grâce aux aides exceptionnelles de la CAF (pour l'achat du matériel subventionné à hauteur de 80% dans une limite de 2000 €) et du Ministère de la Jeunesse et sports (pour les interventions extérieures et les sorties). Le taux d'encadrement était élevé mais nécessaire en raison de la crise sanitaire : 13 intervenants dont 7 de Marcelcave). Il n'y a pas eu de camps mais des soirées et une nuitée. Les sorties ont été variées et les enfants ont pu profiter des nombreux intervenants dont la plupart de Marcelcave (photographie, musique, arts plastiques, théâtre, jardinage, informatique, pâtisserie, sports, visite de ferme...) La communication avec les parents fut vivante à travers la page Facebook.

## 2/ Tarifs et règlement de la cantine et de la garderie pour l'année 2020/2021

M. Claude RÉMY rappelle que le 4 juillet 2019, le conseil avait décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 et donc, pour mémoire, de les fixer comme suit :

- Restauration scolaire (habitants de Marcelcave) = 3.95 €
- Restauration scolaire (Extérieur) = 4.95 €
- Restauration scolaire (exceptionnel-inscription hors délai) =6.00 €
- Garderie = 1.15 € la ½ heure, 2.30 € l'heure.

*Le coût du repas comprend l'achat auprès du prestataire « API Restauration » : **2.28 € TTC pour 2019-2020**, mais aussi les charges de personnel, de fonctionnement (électricité, chauffage, eau) et de matériel : **3.80 €/repas**, soit au global : **6.08 €/repas** (9 500 repas servis dans l'année, soit une dépense annuelle estimée à 58 000 € et une recette annuelle estimée à 38 000 €). **La participation de la Commune est donc de 2.12 €/repas.***

La société API RESTAURATION augmente ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, M. Claude RÉMY propose de répercuter cette hausse sur les tarifs de la restauration scolaire et de l'appliquer également sur les tarifs de la garderie. **Toutefois, considérant le contexte sanitaire particulier et exceptionnel que nous subissons en cette année 2020, cette révision des tarifs serait appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Lecture est faite du projet de règlement intérieur 2020/2021 et quelques modifications sont faites en concertation.

M. le Maire procède au vote.

**Les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité (12 pour, 3 contre Mme Angélique LONGUÉPÉE, MM. Julien MLYNARCZYK et Jean-Philippe DE OLIVEIRA),**

- **De maintenir les tarifs actuels de la restauration scolaire et de la garderie jusqu'au 31 décembre 2020, étant considéré le contexte sanitaire particulier et les difficultés auxquelles sont notamment confrontées les familles,**
- **De fixer les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**
  - **Restauration scolaire (habitants de Marcelcave) = 4.00 €**
  - **Restauration scolaire (Extérieur) = 5.00 €**
  - **Restauration scolaire (exceptionnel) =6.50 €**
  - **Garderie = 1.20 € la ½ heure, 2.40 € l'heure,**
- **D'approuver le règlement intérieur modifié en conséquence.**

## 3/ Election du correspondant « défense »

M. le Maire présente le rôle du correspondant « défense » à l'ensemble des conseillers. Il a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune. Il a un rôle informatif auprès des administrés et participe à l'organisation des cérémonies commémoratives.

M. François ESSIQUE se propose pour tenir ce rôle.

**Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de nommer M. François ESSIQUE comme correspondant « défense ».**

#### **4/ Remplacement d'une borne à incendie**

M. Alain SAVOIE informe le Conseil que la borne incendie située derrière l'Eglise suite à des fuites est actuellement coupée. Après passage des pompiers et du SIEP, il s'avère qu'elle n'est pas réparable et qu'il faut la changer.

Le devis du SIEP s'élève à 3 026.70 € TTC

***Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le changement de la borne incendie et confie les travaux au SIEP.***

#### **5/ Achat d'une autolaveuse**

Le nettoyage de la salle des Fêtes nécessite afin d'être optimal l'usage d'une autolaveuse qui pourrait également être utile pour celui de l'Eglise ou des classes.

La société HYNÉO déconseille les modèles sur batterie et propose un modèle avec câble électrique pour un montant de 2 608.69 € TTC incluant la formation du personnel et dont le S.A.V. est basé à Camon.

Après délibération, le Conseil demande une démonstration du matériel avant de voter.

#### **6/ Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Pour les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal, la commission doit être composée de trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de deux conseillers appartenant à la deuxième liste.

Après appel à candidature, la liste établie est la suivante :

- M. Claude RÉMY
- Mme Colette PETIT
- Mme Geneviève DUVAUCHELLE
- M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA
- Mme Angélique LONGUÉPÉE

***Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer ces cinq conseillers comme membres de la commission de contrôle des listes électorales.***

#### **7/ Dégrèvement aux jeunes agriculteurs**

M. le Maire explique que le Conseil doit prendre position sur le dégrèvement ou non de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs qui s'installent même si la commune n'est pas directement concernée actuellement.

***Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.***

## **8/ Subvention exceptionnelle à l'U.S.M.**

La crise liée au COVID a mis l'U.S.M. dans une situation financière extrêmement difficile. Son existence même est menacée : l'annulation des différentes manifestations a généré un déficit de 4 500 €, il leur reste 1 500 € en compte et un fond de roulement de 6 000 € est nécessaire. Ils ont donc présenté un dossier de demande d'aide exceptionnelle en Mairie.

Le Conseil propose :

- de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €, en plus de la subvention annuelle de 800€,
- de leur offrir la gratuité de la salle des Fêtes pour leurs manifestations en 2020/2021
- de leur accorder une subvention de 900 € remboursable en trois fois à compter de 2023.

L'association a également ouvert une cagnotte en ligne.

La commune se tiendra bien évidemment à l'écoute des autres associations qui présenteraient de graves déséquilibres financiers.

Pour toutes les associations, les subventions 2020 seront versées sur le même principe que les années précédentes. Le système de subventions sera revu pour 2021 et les subventions versées en début d'année.

**Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (12 pour et 3 abstentions- Mme Angélique LONGUÉPÉE, M. Julien MLYNARCZYK et Jean-Philippe DE OLIVEIRA) de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €, une autre de 900 € remboursable et la gratuité de la salle des Fêtes pour 2020/2021.**

## **9/ Proposition de cession d'une parcelle de terrain route d'Ignaucourt**

M. Olivier TASSAERT présente brièvement le projet de Mme CASSOU concernant une ferme pédagogique. Ce projet regrouperait sur le site, situé sur les parcelles ZR18 et ZR19 (pointe à gauche en sortant du village vers Ignaucourt), des arbres, des cultures, des animaux et des logements insolites.

Mme CASSOU propose à la Commune d'acheter les parcelles concernées au prix du terrain agricole (classement actuel des parcelles) au prix de 2 € le m<sup>2</sup> soit 22 648 € pour les 11 324 m<sup>2</sup> (les frais de notaire étant à la charge de Mme CASSOU).

Le 15 juillet 2020 en commission « urbanisme » avait été évoquée la possibilité de créer un chemin piétonnier le long des parcelles mais, après consultation de Mme CASSOU, cela risque de déranger le bon fonctionnement des logements insolites.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de céder les parcelles concernées à Mme CASSOU au prix de 2 € du m<sup>2</sup>.**

## **10/ Validation du plan de financement du club house et des vestiaires du stade municipal**

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une délibération mais afin d'optimiser les aides potentielles, il est nécessaire de présenter deux dossiers distincts, l'un pour les vestiaires, l'autre pour le club-house.

D'ores et déjà, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été accordée pour un montant global de 96 000 € (30% des travaux HT).

|   | <b>CLUB HOUSE</b> | <b>VESTIAIRES</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Montant du projet                       | 78 820 €          | 241 180 €         |
| DETR                                    | 24 000 €          | 72 000 €          |
| Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) | 20 000 €          | 20 000 €          |
| Fonds propres                           | 34 820 €          | 149 180 €         |

Le projet sera consultable sur le site de Marcelcave.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de valider le plan de financement présenté.**

### **INFORMATIONS :**

- Les travaux rue Caron vont démarrer prochainement (courant septembre)
- L'ambassadrice du tri a fait un bilan sur la collecte des bacs jaunes avant la levée de ce matin : 8 bacs ont été refusés et 51 autres présentaient des erreurs (signallement dans les boîtes aux lettres) : il s'avère nécessaire d'améliorer le tri, des ateliers thématiques seront mis en place.  
Pour les containers verre et papier, le télé-relevage est enfin opérationnel, la société VEOLIA est donc avertie dès qu'un bac est plein et nécessite leur intervention.
- La fibre a été installée à la Mairie, la bibliothèque et aux écoles.
- Au niveau de la communauté de communes de nombreuses commissions sont prévues en septembre.
- Mme Angélique LONGUÉPÉE fait lecture d'une lettre de M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA pour demander l'instauration de la prime COVID pour les employés communaux. Les conditions d'attribution étant très spécifiques, ce sujet sera étudié à la prochaine commission « employés communaux ».
- Mme Isabelle MARÉCHAL rencontre actuellement les différentes associations et a également rencontré des gens motivés pour reprendre l'activité « tennis ».
- Le prêtre de la paroisse apprécie et encourage l'ouverture plus fréquente de l'Eglise qui doit être un lieu de vie.
- La société PROLUDIC a été contactée pour le sol de la structure de jeux. Le dossier est étudié à la communauté de communes du Val de Somme.
- Le site internet a été remis à jour. Vous êtes invités à aller le consulter (marcelcave.fr)
- Suite aux inondations rue de l'Abbaye, une enquête a été diligentée par la CCVS et la responsabilité de la friche industrielle a été démontrée. Celle-ci a en a été informée et sommée d'intervenir.
- Un projet d'animations communales pour les festivités de Noël est lancé : les volontaires sont invités à se faire connaître en Mairie.
- Quelques dates à retenir :
  - 7 septembre 2020 : commission « sports, culture et loisirs » à la salle des Fêtes
  - 18 septembre 2020 : réunion avec les associations pour établir le calendrier des manifestations
  - 12 octobre 2020 : commission « action sociale »
  - **4 septembre 2020 : forum des Associations** (de 16H30 à 20H) dans la rue du 8 Mai qui sera exceptionnellement fermée à la circulation de 14H à 21H. Onze stands vous attendent pour trouver l'activité qui vous convient. Port du masque obligatoire et distanciation sociale à respecter.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23H45.